

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

OBJET (publiée le 05/04/2023)	VOTE
I – POLITIQUE DE LA VILLE	
1-1. Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2023	La délibération est adoptée à l'unanimité
II – URBANISME ET RENOVATION URBAINE	
2-1. Dénomination d'une voie : Rue de l'Hers	La délibération est adoptée à l'unanimité
2-2. Cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges au profit de la SCI GABNATLI – Annulation	La délibération est adoptée à l'unanimité
2-3. Cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges	La délibération est adoptée à l'unanimité
2-4. Désaffectation et déclassement par anticipation des édicules bâtis entre l'ancien hôpital et la crèche Royaume d'Apamée et partie de Trottoir – sis 5 rue de la Maternité	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
3-1. Opération numérique « ticket Ariège » pour la redynamisation des commerces du centre-ville	La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions
IV - TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE	
4-1. Aménagement de l'avenue du 9 ^{ème} RCP – Demandes de subventions	La délibération est adoptée à l'unanimité
4-2. Adhésion au dispositif EcoWatt	La délibération est adoptée à l'unanimité
V – CULTURE / PATRIMOINE CULTUREL	
5-1. Renouvellement convention de partenariat entre le conservatoire de Pamiers et l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) – Projet « Et si on chantait ? »	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-2. Renouvellement de la convention de partenariat entre le conservatoire de Pamiers et le collectif « un peu de chahut » pour l'enseignement du théâtre	La délibération est adoptée à l'unanimité
VI – AFFAIRES FINANCIERES – ADMINISTRATION GENERALE	
6-1. Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
6-2. Adoption du compte de gestion 2022 - budgets annexes : eau, hôtellerie de plein air, Bioqual, commerces relais et ZA Chandeleat	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
6-3. Compte administratif 2022 - budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre (Mme le Maire n'ayant pas voté)
6-4. Compte administratif 2022 – budgets annexes : eau, hôtellerie de plein air, Bioqual, commerces relais et ZA Chandeleat	Les délibérations sont adoptées à la majorité, pour chaque budget annexe, avec 23 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre (Mme le Maire n'ayant pas voté)
6-5. Affectation du résultat 2022 – budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
6-6. Affectation du résultat 2022 – budgets annexes : eau, hôtellerie de plein air et commerces relais	Les délibérations sont adoptées, pour chaque budget annexe, à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
6-7. Vote des taux de fiscalité locale 2023	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions

OBJET (publiée le 05/04/2023)		VOTE
6-8.	Adoption du budget primitif 2023 du budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
6-9.	Adoption des budgets primitifs 2023 des budgets annexes :	
A	Budget annexe Eau	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
B	Budget annexe hôtellerie de plein air	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
C	Budget annexe commerces relais	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre

VII - SPORTS

7-1.	Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et de moyens entre la ville et les associations et ses avenants :	
A	CPO entre la ville et l'association du Sporting Club Appaméen (SCA)	La délibération est adoptée à l'unanimité
B	CPO entre la ville et l'association du comité permanent des fêtes de Pamiers	La délibération est adoptée à la majorité, pour chaque budget annexe, avec 24 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre
C	CPO entre la ville et l'association du Football Club de Pamiers	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
D	CPO entre la ville et l'association Pamiers Sport Musique	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 abstentions
E	CPO entre la ville et l'association du Service Social des Employés Municipaux (ASSEM)	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
F	Avenant au CPO entre la ville et l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
G	Avenant au CPO entre la ville et l'association Pamiers Magique	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions
7-2.	Attribution de subventions annuelles aux associations pour l'année 2023	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 8 abstentions (M. MALBREIL n'ayant pas voté)
7-3.	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Amicale des officiers du 1 ^{er} RCP" pour l'année 2023	La délibération est adoptée à l'unanimité

VIII - ACTION SOCIALE

8-1.	Groupe alphabétisation	La délibération est adoptée à l'unanimité
8-2.	Subvention Fonds Unique d'Habitat (FUH) et participation au Fonds Spécifique Eau (FSE) 2023	La délibération est adoptée à l'unanimité

IX - DECISIONS MUNICIPALES

9-1.	Décisions municipales	Le conseil a pris acte
------	-----------------------	------------------------